

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-RENAN

Projet de réalisation de la ZAC de Pen Ar Choat

Par arrêté préfectoral du 22 mars 2016, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture conjointe sur le territoire de la commune de Saint-Renan d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relatives au projet d'acquisition, par la commune, d'une parcelle nécessaire à la réalisation de la ZAC de Pen ar Choat.

Les enquêtes, sollicitées par la commune de Saint-Renan, se dérouleront pendant 22 jours consécutifs, **du lundi 18 avril au lundi 09 mai 2016 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Renan.

Pendant le délai des enquêtes, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Renan, consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser, par courrier ou par mail, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Saint-Renan = 12 place Léon Cheminant – 29290 SAINT-RENAN – urbanisme@saint-renan.fr).

M. Jacques SOUBIGOU, officier retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Rennes. Il tiendra des permanences en mairie de Saint-Renan :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - lundi 18 avril 2016 | de 13h30 à 17h30 |
| - mardi 26 avril 2016 | de 13h30 à 17h30 |
| - lundi 9 mai 2016 | de 13h30 à 17h30 |

En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Daniel EYNARD, ingénieur territorial en retraite.

Une copie du rapport où le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées ainsi que son avis sur l'emprise des ouvrages projetés sera déposée en mairie de Saint-Renan, en sous-préfecture de Brest ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes. Toute personne peut en demander communication au préfet du Finistère.